



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 3279

Texte de la question

M. Michel Habig attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur l'avenir des bureaux de poste en milieu rural et suburbain. Il lui expose que, depuis la loi du 2 juillet 1990. La Poste se restructure et recherche son équilibre financier, mais ce au détriment, trop souvent, d'un service public de qualité. D'après le compte rendu du conseil d'administration de La Poste du 1er juin dernier, sa situation financière présenterait un risque de déficit d'exploitation estimé à 3 milliards de francs à fin 1993 cela amènera-t-il un service public à deux vitesses ; car on s'orienterait, au sein des directions départementales, vers des mesures d'adaptation du réseau postal. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il compte prendre pour conserver, sur l'ensemble du territoire, un réseau de bureaux de poste générant un service public de qualité.

Texte de la réponse

Si La Poste a des obligations d'équilibre financier, il n'en demeure pas moins qu'elle reste attachée à sa mission de service public et d'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle la période du moratoire de six mois décidée par le Premier ministre, suspendant la fermeture des services publics en milieu rural, est mise à profit pour développer le dialogue et la concertation. À cet effet, les structures mises en place dans le cadre de la réforme des PTT, commissions départementales de concertation postale et conseils postaux locaux, seront renforcées de manière à analyser, en étroite liaison avec les élus, l'évolution des services offerts en milieu rural et suburbain. Par ailleurs, dans tous les départements ou doit être élaboré un schéma d'organisation et d'amélioration des services, il sera recherché, dans le cadre de partenariats avec les services de l'État et les collectivités locales, des solutions innovantes et des expériences nouvelles de développement de services au public, s'appuyant notamment sur les moyens modernes de communication.

Données clés

Auteur : [M. Habig Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3279

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1890

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2655